

L'AMÉLIORATION ET L'ENTRETIEN DES VOIES FERRÉES

Question n° 328—M. Orlikow:

La Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie des Chemins de fer du Canadien Pacifique ont-elles accru leurs programmes d'amélioration de la qualité des voies et d'entretien de certaines qui nécessiteront l'accroissement du personnel préposé, l'utilisation de plus de matériaux de meilleure qualité, notamment des rails et des crampons neufs plus résistants, et l'augmentation du matériel d'exploitation, comme le recommandait en avril 1973 le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports et, dans l'affirmative, combien de nouveaux employés a-t-on recrutés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la Commission canadienne des transports, la réponse est la suivante: Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique. Depuis 1973, le CP Rail a posé plus de 1,200 milles de tronçons neufs et plus résistants, et leurs attaches, y compris 215 milles de rail à alliage de chrome spécial, ainsi que 200 autres milles de rail à tronçons plus résistants dans le cadre de son programme relatif aux rails de repose. Les tronçons de rail plus résistants, qu'ils soient neufs ou de repose, sont principalement installés sous forme de rail continu soudé ou de tronçons soudés en longueurs de 78 pi ou de 72 pi. On a posé environ 300,000 selles plus grandes depuis 1973, et l'on utilise actuellement des éclisses à six trous. Au cours de cette période, presque 5,000,000 de traverses traitées ont été posées, ainsi qu'un tronçon d'essai reposant sur 1,300 traverses en béton dans la région du Pacifique. On a effectué le ballastage de 2,600 milles de voie depuis 1973. En 1973, un autorail d'auscultation des voies a été mis en service et vérifie chaque année 26,000 milles de voie. Pendant cette période, on a remplacé 96 ponts et dépensé plus de 7.5 millions de dollars pour acquérir des machines de chemin de roulement. Il est difficile d'évaluer le nombre réel d'employés en jeu, mais le tableau suivant indique le nombre d'heures-hommes réellement utilisées de 1973 à 1975.

Année	Heures-hommes de travail Entretien des voies seulement
1973	13,283,055
1974	14,316,913
1975	14,004,873

Chemins de fer Nationaux du Canada: Depuis 1973, le CN a posé des tronçons neufs et plus résistants sur 2,035 milles. En même temps que la pose de rails plus résistants, il a effectué, selon les besoins, de grands travaux de stabilisation des voies, de remplacement des traverses et d'amélioration du ballast. Au cours des cinq prochaines années, le CN se propose de poser des rails neufs sur environ 2,000 milles de voie, et d'effectuer des travaux de stabilisation des voies, de rénovation des traverses et d'amélioration du ballast. De plus, il a entrepris l'exécution d'un programme de pose de traverses en béton dans les courbes serrées de sa ligne principale (transcontinentale) entre Capreol (Ontario) et Vancouver (C.-B.). Environ 1,500,000 traverses en béton, soit plus de 550 milles de voie, seront en

Questions au Feuilleton

place d'ici 1981. Il a dépensé beaucoup d'argent pour acquérir de l'équipement d'entretien des voies, en même temps qu'il entreprenait le programme de rénovation de ces dernières. En 1977, 4.5 autres millions de dollars (fonds d'exploitation) ont été alloués pour les activités locales, afin de maintenir une qualité d'entretien élevée dans l'ensemble du réseau. Il est difficile d'évaluer le nombre réel d'employés supplémentaires qu'exigent ces travaux, mais le tableau suivant indique le nombre réel d'employés d'entretien des voies, à l'exclusion des cadres:

Année	Main-d'œuvre préposée à l'entretien des voies
1974	11,031
1975	11,082
1976	11,121

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question n° 1868—M. Allard:

1. En a) 1973-1974, b) 1974-1975, c) 1975-1976, à combien se sont élevées les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Gendarmerie royale du Canada dans chaque province ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon?
2. Au cours de ces mêmes années, combien le gouvernement a-t-il récupéré des administrations provinciales et municipales des provinces a) de l'Ouest, b) Maritimes?
3. Au cours de ces mêmes années, combien d'agents de la GRC étaient postées dans chaque province ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon?
4. Quand à la province du Québec, dans quels secteurs d'activités œuvre la GRC?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Par le ministère du Solliciteur général (Gendarmerie royale du Canada): 1.

	a)	b)	c)
	(en milliers de dollars)		
Colombie-Britannique	\$50,564	\$64,007	\$ 84,982
Alberta	26,026	32,364	39,705
Saskatchewan	29,478	39,178	46,335
Manitoba	15,290	20,079	26,219
Ontario	82,761	99,533	122,168
Québec	18,426	23,956	35,381
Nouveau-Brunswick	8,431	10,918	13,500
Île-du-Prince-Édouard	2,061	2,479	3,216
Nouvelle-Écosse	11,235	13,514	15,619
Terre-Neuve	9,429	12,130	14,532
	(voir		
Territoires du Nord-Ouest	remarque)	7,567	8,197
	(voir		
Territoire du Yukon	remarque)	1,868	4,522

REMARQUE: Des chiffres distincts ne sont pas disponibles pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, en 1973-1974, mais les chiffres, pour ces Territoires, sont de \$7,343,000.